

dernières années de façon à établir un organisme constructif qui se gagnerait la confiance de tous les Canadiens.

Les événements de la fin de semaine ont certes dissipé tout doute qui pouvait subsister à ce sujet et mis à jour la faille de ce projet avorté. Le ministre a nommé, le 29 septembre, les cinq membres du premier conseil permanent de la CJC et a fait à ce moment-là une déclaration. Il sait bien ce que je vais lire. Après avoir dévoilé le nom des cinq membres: Lloyd Axworthy, Jeannette Corbière, Michael Kirby, Shawn Sullivan et un autre, le ministre a dit ceci:

«La période de formation de la Compagnie est maintenant terminée», a dit M. Pelletier... «Ces nominations sont la preuve de la confiance que le gouvernement a mise en elle.»

Voilà une déclaration à mettre sous les yeux du ministre aujourd'hui, étant donné surtout que, selon la presse, trois d'entre eux lui ont écrit pour lui dire que le gouvernement devrait prendre en main tout le conseil de la CJC et ne pas se contenter de nommer un contrôleur. Que répond le ministre à la suggestion de trois de ceux qu'il a nommés? Qu'il ait dit le 19 septembre que la période de formation de la Compagnie était terminée, voilà un indice de son jugement.

Il suffit de s'adresser à quelqu'un d'autre pour voir la situation telle qu'elle est. Pour se convaincre de la futilité de l'improvisation ou des expédients pour modifier une politique dont on aurait dû s'occuper il y a deux ou trois ans, quand la question a surgi, il suffit de consulter un homme lié d'amitié avec bien des députés de l'autre côté, un grand Canadien, M. Duncan Edmonds, qui, autant que quelconque, y compris le ministre et les députés de notre côté, a approuvé en principe la création d'un organisme social dont des jeunes assureraient le fonctionnement.

M. Edmonds, qui a fait de la politique active dans le passé, et qui n'était pas ami de mon parti, a fait, lors d'une conférence de presse à Ottawa, une déclaration que reproduit M. John Walker dans l'*Ottawa Citizen* du 6 décembre:

... ce qu'il convient de faire, c'est ce que proposent les conservateurs: suspendre l'activité de l'organisme, profiter des enseignements qu'on en a tirés et trouver d'autres moyens d'utiliser l'énergie de la jeunesse en vue d'action sociale.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Une coïncidence a voulu que M. Edmonds et moi-même fassions des déclarations le même jour. Sans nous être consultés au préalable, nous avons tous deux préconisé la même chose. Dans la déclaration du parti conservateur du 5 décembre, nous avons soutenu que certains membres du bureau du Conseil privé avaient influés

dès l'origine sur la constitution de la CJC, et c'est l'une des raisons de l'échec de l'initiative. Je ne veux pas citer trop de passages de la déclaration de M. Edmonds, mais je me reporte une fois de plus à la phrase du ministre: la période de formation de la Compagnie est révolue. J'ai mentionné que le moment était venu pour le ministre d'être réaliste, d'examiner l'état actuel de la CJC et, en qualité de ministre de la Couronne comptable des fonds publics, il devrait appeler les choses par leur nom et démembrer graduellement la Compagnie, afin que ses objectifs puissent être réalisés par un autre organisme viable.

Dans notre déclaration du 5 décembre nous avons dit aussi qu'à la négligence de l'administration précédente quant aux directives que lui avait données le Parlement, s'ajoutait le fait que la Compagnie des jeunes Canadiens avait été dirigée par un Conseil provisoire depuis sa création, du 11 juillet 1966 au 4 octobre 1969. Cette gestion a fourni, pendant trois ans, un terrain de culture aux problèmes actuels de la Compagnie. Le ministre ne peut échapper à sa responsabilité, car il n'a pas donné à la Compagnie le soutien nécessaire. Nous avons dit aussi:

Une lecture rapide des points faibles, énumérés dans le rapport, révèle une mauvaise gestion et un manque de contrôle au sein d'un organisme fédéral, rarement vus et encore plus rarement admis.

Le ministre dit que ce n'est pas un organisme fédéral, mais ce n'est pas en ayant recours à la sémantique qu'il pourra tourner la difficulté. La Compagnie des jeunes Canadiens a été créée par le Parlement et c'est le ministre qui nomme les membres de son conseil d'administration. Il s'agit donc bien d'un organisme fédéral placé sous les auspices ou l'égide du gouvernement.

Je ne tiens pas à reprendre tous les points que nous avons fait ressortir dans notre déclaration de décembre. Peut-être y reviendrons-nous plus tard, lors du débat sur le bill, si toutefois il a lieu, mais le rapport établi par le comité de la Chambre des communes illustre tristement l'absence de direction et d'encadrement de cet organisme audacieux. Nous estimons donc, et ce, pour une foule de raisons dont un bon nombre sont données dans le rapport, que la Compagnie n'est plus un organisme fiable d'action sociale et communautaire, et que, vu qu'elle nécessiterait de profondes modifications législatives, elle devrait être démembrée graduellement. Le gouvernement fédéral devrait, au surplus, charger un organisme indépendant de passer en revue l'expérience des trois dernières années. Il devrait consulter les intéressés et d'autres agences quand à la notion originale de l'action sociale et de la jeunesse au sein du gouverne-